RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

BMA AUDIT
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 020 euros
Siège social : 695 AVENUE ROBERT MALTHUS
34470 PEROLS
504 087 453 RCS MONTPELLIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 26 FEVRIER 2026

Le 26 février 2026,

Les associés de la Société BMA AUDIT, société à responsabilité limitée au capital de 1 020 euros, divisé en 1 020 parts de 1 euro chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social.

Sont présents :

- Société VILLA BELLAGIO 13, représentée par son Gérant, Monsieur Jean-Yves BALDIT, titulaire de 10 parts sociales en pleine propriété
- Société VB-FINANCES, représentée par son Président, Monsieur Eddy VERDEAUX, titulaire de 519 parts sociales en pleine propriété
- Société V-FINANCE, représentée par son Président Thomas VILLESSECHE, titulaire de 490 parts sociales en pleine propriété
- Nicolas CARILLIER titulaire de 1 part sociale en pleine propriété

représentant la totalité des 1020 parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eddy VERDEAUX, Président de la SAS VB-FINANCES, associé.

Monsieur Jean-Yves BALDIT, Monsieur Eddy VERDEAUX et Monsieur Thomas VILLESSECHE, gérants non associés sont présents.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Constatation de la démission d'un gérant,

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission par Jean-Yves BALDIT de ses fonctions de gérant avec effet au 30 juin 2026.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture [redacted] les associés ou leurs mandataires.

[redacted]T

[redacted]